

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
ANNECY



378218

Dénomination : EUREX ASSOCIES
n° de gestion : 1998B00121
n° d'identification : 417 626 280
n° de dépôt : A2010/005316
Date du dépôt : 20/09/2010
Pièce : procès-verbal d'assemblée générale
extraordinaire du 11/05/2010

EUREX ASSOCIES

Société par Actions Simplifiée
Capital Social : 2.131.451,16 €
Siège Social : 3 rue du Champ de la Vigne

74600 - SEYNOD

* * *

SIREN 417 626 280 RCS ANNECY

* * *

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIREMMENT DU 11 MAI 2010

L'an deux mil dix et le onze mai à neuf heures, les actionnaires de la société « EUREX ASSOCIES », Société par Actions Simplifiée au capital de 2.131.451,16 €, divisé en 139.859 actions de 15,24 € chacune, dont le siège est à SEYNOD - 74600 – Rue du Champ de la Vigne n°3, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement au siège social, sur la convocation qui leur a été faite par le Président en date du 26 avril 2010.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée en entrant en séance par tous les actionnaires présents.

Monsieur Janin AUDAS préside la séance en sa qualité de Président, assisté de Monsieur Jean-Marc BRUYERE, désigné en qualité de Secrétaire pour la présente Assemblée.

Le Cabinet AUDIT ET REVISION SAVOIE, Co-Commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, est absent excusé.

Monsieur Jean-Jacques MOREL, Co-Commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, est absent excusé.

Le Président constate que la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau fait ressortir que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus du quart des actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée réunissant le quorum requis peut valablement délibérer.

Il rappelle ensuite que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport du Conseil de Direction à l'Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement ;
- Constatation du décès de Monsieur Paul MOLLIN, Co-Commissaire aux Comptes Titulaire ;
- Constatation de la démission de Monsieur Jean-Jacques MOREL, Co-Commissaire Suppléant ;

- Nomination de Co-Commissaires aux Comptes Titulaire et Suppléant ;
- Pouvoirs pour les formalités ;
- Questions diverses.

Puis, il dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- 1°) Un exemplaire de la lettre de convocation à tous les actionnaires nominatifs ;
- 2°) Un exemplaire de la lettre de convocation adressée par lettre recommandée avec accusé de réception aux Co-Commissaires aux Comptes accompagné des accusés de réception en attestant l'envoi ;
- 3°) La feuille de présence à l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement, à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires, et la liste des actionnaires ;
- 4°) Les formulaires de vote par correspondance ;
- 5°) Le rapport du Conseil de Direction ;
- 6°) Et le projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par les articles L 225-115 du Code de Commerce et 135 du décret n° 67.236 du 23 mars 1967 ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

Le Président donne ensuite lecture du rapport du Conseil de Direction.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

La discussion close et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

Première Résolution

L'Assemblée générale Ordinaire prenant acte du décès en date du 24 février 2010 de Monsieur Paul MOLLIN, Co-Commissaire aux Comptes Titulaire, et du fait que Monsieur Jean-Jacques MOREL, actuel Co-Commissaire aux Comptes Suppléant a fait savoir par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 29 mars 2010, qu'il ne souhaitait pas occuper les fonctions de Co-Commissaire aux Comptes titulaire qui lui reviennent de droit,

décide de pourvoir à son remplacement par la nomination en qualité de nouveau Co-Commissaire aux Comptes Titulaire de :

- Monsieur Laurent COLOMBET
domicilié à ANNECY LE VIEUX - 74940 - Avenue de la Mavéria n°52
inscrit sur la liste de la Cour d'Appel de Chambéry

pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer en 2010 sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2009.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Laurent COLOMBET, a fait savoir par avance par courrier en date du 1^{er} avril 2010, dans le cas où l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires déciderait de le nommer en qualité de Co-Commissaire aux Comptes titulaire, qu'il acceptait ladite mission et que rien ne s'y opposait.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil de Direction, prend acte de ce que du fait du décès de Monsieur Paul MOLLIN, Co-Commissaire aux Comptes Titulaire, il n'a pas été remplacé dans ces fonctions par Monsieur Jean-Jacques MOREL, Co-Commissaire aux Comptes Suppléant et que ce dernier par lettre recommandée avec accusé réception du 29 mars 2010 a fait savoir qu'il démissionnait également de ses fonctions de Co-Commissaire aux Comptes Suppléant,

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer en qualité de nouveau Co-Commissaire aux Comptes Suppléant :

- la Société « UNICOMPTA SA »
domiciliée à SAINT JEAN DE MAURIENNE - 73300 – Place Fodéré n°37
Société inscrite sur la liste de la Cour d'Appel de Chambéry

pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer en 2010 sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2009.

La Société « UNICOMPTA SA » sera appelée à remplacer Monsieur Laurent COLOMBET, Co-Commissaire aux Comptes Titulaire en cas de refus, d'empêchement, ou de démission de ce dernier.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

La Société « UNICOMPTA SA », a fait savoir par avance par courrier en date du 4 mai 2010, dans le cas où l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires déciderait de la nommer en qualité de Co-Commissaire aux Comptes Suppléant, qu'elle acceptait ladite mission et que rien ne s'y opposait.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou une copie des présentes pour effectuer toutes formalités nécessaires et notamment de publicité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé après lecture par le Président et les Membres du Bureau.

LE PRESIDENT
Janin AUDAS

LE SECRETAIRE
Jean-Marc BRUYERE

POUR SOFIE
SERVIR EN CONFORME
J. Audas

